

COMISSÃO DA CEDEAO

COMMISSION DE LA CEDEAO

Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation

ARAA



ECOWAS COMMISSION

Regional Agency for Agriculture and Food

RAAF

Appel à Candidatures

Sélection d'un consultant individuel, pour l'élaboration du plan stratégique de l'ARAA.

Référence	ARAA/BUDGET/2021/SCI/17 <i>2</i>
Date de publication	<i>11 AOÛT 2021</i>
Date limite de Dépôt	<i>31 AOÛT 2021</i>
Durée de la mission	45 hommes/jours.
Nombre d'année d'expérience	10 ans d'expériences

I. Contexte et Justification

L'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation a été formellement créée par le règlement C/REG.1/08/11 de la Commission de la CEDEAO. Elle est placée sous la tutelle du Département en charge de l'Agriculture, de l'Environnement et des Ressources en Eau. L'Agence a été créée pour faciliter l'exécution technique des projets et programmes, rendre plus visibles les actions du DAERE sur le terrain.

L'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation a pour mandat « d'assurer l'exécution technique des programmes et plans d'investissement régionaux concourant à l'opérationnalisation de la politique agricole de la CEDEAO, en s'appuyant sur les institutions, organismes et acteurs régionaux disposant de compétences avérées ». De façon spécifique, elle a pour vocation de :

- renforcer les capacités d'intervention et d'action de la Commission de la CEDEAO, notamment du DAERE ;
- coordonner dans une perspective de rationalisation, les activités et champs d'intervention des institutions techniques spécialisées dans les domaines agricoles et agro-alimentaires ;
- contribuer au renforcement des capacités des acteurs régionaux en matière de préparation des dossiers et de mise en œuvre des activités.

Depuis sa création, deux plans triennaux (2015-2017, 2018-2020) ont été définis à partir desquels se déclinait la planification annuelle.

Trois années de mise en œuvre du plan triennal 2018-2020 ont permis à l'ARAA d'enregistrer des résultats indéniables sur au moins deux aspects. En effet, au point

de vue de l'efficacité externe, l'ARAA rime aujourd'hui avec un ensemble de programmes et projets qui donnent plus de visibilité au niveau de la mise en œuvre de l'ECOWAP. Son fonctionnement est devenu un des baromètres des progrès enregistrés par la CEDEAO sur le front de la politique agricole. Mieux, l'ARAA facilite la coordination et le suivi de la mise en œuvre de nombreux programmes, qu'elle abrite ou qui sont mis en œuvre par d'autres institutions techniques régionales.

Au plan interne, l'ARAA a développé de nombreux outils et instruments de planification et de gestion qui ont renforcé sa crédibilité chez les partenaires régionaux et internationaux. Elle a amorcé avec succès son accréditation ISO.

L'enjeu au cours des prochaines années pour l'ARAA est de pouvoir remplir efficacement son mandat en vue de concourir à la réalisation des objectifs de l'ECOWAP 2025.

Selon le nouveau règlement financier de la CEDEAO, toute institution ou agence doit disposer d'un plan stratégique (5 ans) à partir duquel se décline le plan à moyen terme (03 ans) et les programmes de travail annuel.

II. Objectifs de la mission

L'objectif général de la mission est d'élaborer pour l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation un plan stratégique (05 ans) et de décliner un CDMT couvrant les trois années à venir. De façon spécifique, il s'agit de :

- Faire une analyse Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces (SWOT) de l'ARAA ;
- D'élaborer le plan stratégique de l'ARAA conformément au nouveau règlement financier de la CEDEAO et de la planification stratégique globale de l'Institution ;
- Décliner le plan stratégique en un premier cadre de dépenses à moyen terme (CMDT) ;
- Définir un cadre de résultat avec des indicateurs et des critères de l'évaluation du plan stratégique de l'Agence.

III. Résultats attendus

A l'issu du processus les résultats suivants sont attendus :

- Un plan stratégique de l'ARAA a été élaboré et validé par les parties prenantes de l'ECOWAP ;
- Le plan stratégique a été décliné en un cadre de dépenses à moyen terme (CMDT) ;
- Un cadre de résultat avec des indicateurs et des critères d'évaluation du plan stratégique ont été définis ;
- Des recommandations sont formulées en vue d'améliorer la performance de l'Agence.

IV. Qualifications/ expériences

Le consultant devra être un spécialiste en planification/suivi-évaluation, avoir au moins un niveau académique de BAC + 5 ans en agronomie, agroéconomie, économie, statistiques, sociologie, ou tout autre diplôme équivalent.

Il doit justifier des expériences et compétences suivantes :

- au moins 10 ans d'expériences dans le domaine dans la formulation ou dans l'appui aux politiques, aux programmes ou projets de développement dans le secteur de l'agriculture et de la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest ;
- avoir réalisé au moins une évaluation externe d'une institution, de projets régionaux ou nationaux multi-bailleurs de préférence ;
- avoir contribué à la formulation de plan stratégique au niveau de la CEDEAO ;
- avoir une excellente maîtrise de l'une des trois langues de la CEDEAO à l'écrit et à l'oral, et une maîtrise d'une deuxième langue serait un atout ;
- avoir une bonne connaissance des projets et programmes dans les domaines de l'agriculture et de l'alimentation en Afrique de l'Ouest et une bonne connaissance de la politique agricole de la CEDEAO (ECOWAP/PDDAA) ;
- avoir une bonne connaissance des nouvelles réformes au sein de la CEDEAO.

V. Exigences linguistiques

Avoir la maîtrise d'une des trois langues de travail de la CEDEAO (anglais, français, portugais) est requise. La bonne connaissance linguistique (écrite et orale) d'une deuxième langue de travail de la Commission serait un atout.

VI. Lieu, durée et début du contrat

La mission est prévue pour démarrer le 10 septembre 2021 et la durée totale d'exécution est de 45 hommes/jours. Le consultant travaillera à l'ARAA à Lomé en République Togolaise avec des possibilités de déplacement à Abuja et dans d'autres pays de la CEDEAO.

VII. Dossier de candidatures requis du candidat

Elle sera constituée de :

- Une lettre de manifestation d'intérêt, incluant le délai de disponibilité ;
- Un CV récent détaillant l'expérience professionnelle et les missions similaires ;
- Trois références professionnelles (noms et prénoms, fonctions, contacts e-mail et téléphoniques) ;
- Copie certifiée du diplôme le plus élevé ;
- Copie des attestations de travail ou de service rendus, énumérées dans le curriculum vitae ;
- Une méthodologie détaillée et un plan de travail d'exécution de la mission. (les candidats pourront à cet effet télécharger les termes de référence de la mission).

NB : Tout dossier incomplet sera rejeté.

VIII. Dépôt des candidatures

Les candidatures sont reçues au plus tard le **31 AOÛT 2021** à 17 h 00 mn GMT, par dépôt en mains propres ou par courrier électronique aux adresses suivantes :

Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA), 83, rue des Pâtures (Super Taco), 01 BP 4817 Lomé, Togo • Tél.+228 22 21 40 03 (sous pli fermé portant la mention « Sélection d'un consultant individuel, pour l'élaboration du plan stratégique de l'ARAA. »).

Email : procurement.consultants@araa.org En objet : « **Sélection d'un consultant individuel, pour l'élaboration du plan stratégique de l'ARAA** ».

NB : Les dossiers de candidatures qui ne porteront pas en objet la mention « Sélection d'un consultant individuel, pour l'élaboration du plan stratégique de l'ARAA » ne seront pas considérés.

IX. Méthode de sélection

Le consultant sera sélectionné selon la méthode de sélection basée sur la qualification telle que définie dans le Code des marchés publics de la CEDEAO.

A cet effet, l'ARAA dressera une liste des six candidats maximums pour la poursuite du processus de sélection.

L'ARAA se réserve le droit de ne pas donner suite à cet appel à candidatures.

Le Directeur Exécutif

SALIFOU Ousseini

